Justice pénale des mineurs : le Sénat adopte le projet de réforme, qui vise dans les faits à accélérer les jugements

28/01/2021 à 11h44



La réforme de la justice pénale des mineurs fait son chemin au Parlement. **Le Sénat a adopté mercredi soir, en première lecture, le projet de loi portant cette réforme, qui vise notamment à « simplifier la procédure pénale applicable aux mineurs délinquants ». Cette réforme est jugée trop « répressive » par la gauche.**

[…]

Le projet de loi adopté à main levée est la ratification d'une ordonnance. Une méthode unanimement critiquée sur les bancs du Sénat. Le code de la justice pénale des mineurs qu'elle organise a vocation à remplacer l'ordonnance de 1945 consacrée à la délinquance juvénile. La sénatrice centriste Dominique Vérien en attend « une amélioration pour l'enfant jugé mais aussi pour la victime ».

Le projet de réforme met en place une procédure en deux temps, avec l'objectif de diminuer le recours à la détention

provisoire, qui concerne aujourd'hui 80 % des mineurs emprisonnés.

Une première audience devra statuer sur la culpabilité dans des délais de trois mois – contre 18 mois actuellement en moyenne. Une seconde audience devra se tenir dans un délai compris entre six et neuf mois, pour le prononcé de la sanction peine ou mesure éducative.

Dans l'intervalle, le mineur sera soumis à une période de « mise à l'épreuve éducative », qui peut comporter des mesures éducatives et des mesures de sûreté. Une « audience unique » restera possible pour des mineurs déjà connus de la justice.

[…]

Le code prévoit également une présomption d'irresponsabilité avant 13 ans. Concernant l'épineuse question du « discernement », débattue bien au-delà des institutions ces dernières semaines, notamment grâce à la libération de la parole sur l'inceste, la Chambre haute s'est rangée à la définition du gouvernement selon laquelle le mineur « a compris et voulu son acte » et « est apte à comprendre le sens de la procédure pénale ».

Le Parisien